



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Guide d'information à destination des déplacés ukrainiens

- Accueil
- Orientation
- Accompagnement
- Hébergement

Bienvenue dans la ville de Poitiers et dans le département de la Vienne. La France, solidaire du peuple ukrainien, participe à la mobilisation européenne pour organiser votre accueil et vous accompagner. Les services de l'État français, les élus et des associations se mobilisent pour vous. Vous trouverez dans cette brochure toutes les premières informations utiles pour votre situation administrative, votre santé, votre hébergement, la scolarisation des enfants ou encore l'emploi.

## Dès votre arrivée, vous devez connaître les deux structures qui vous accompagneront :

 <p>PRÉFET DE LA VIENNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>La Préfecture, services de l'État français, qui va vous permettre d'accéder à l'ensemble de vos droits (voir page suivante)</p>	 <p>audacia Un autre visage de la solidarité</p> <p>L'Association Audacia, opérateur de l'État français, qui va vous accueillir, vous accompagner pour vos premiers jours en France et vous orientera vers un logement temporaire.</p> <p>Audacia – 6 place Sainte-Croix Poitiers +33 5 49 03 18 56 solidariteukraine.86@audacia-asso.fr</p>
---	---

## VOTRE PARCOURS D'ARRIVÉE

- 1 Accueil dans une zone d'arrivée avec hébergement géré par Audacia pour une durée d'un à deux jours.
- 2 Orientation vers le guichet unique de la Préfecture pour vos droits.
- 3 Après obtention de votre autorisation provisoire de séjour (APS), Audacia vous orientera vers un logement d'accueil pour une durée de plusieurs semaines à plusieurs mois.

**Un accompagnement sera mis en œuvre tout au long de votre parcours.**



## **UN GUICHET UNIQUE**

### **POUR ACCOMPAGNER VOTRE ARRIVÉE ET OBTENIR VOTRE AUTORISATION DE SÉJOUR**

Dès votre arrivée, il faut vous signaler directement en préfecture ou auprès de votre organisme d'accueil ou de votre famille d'accueil.

Un guichet dédié est mis en place pour vous délivrer :

- une autorisation provisoire de séjour (APS) dans le cadre de la protection temporaire d'une durée de validité de 6 mois, renouvelable.
- un numéro de sécurité sociale pour votre accès à la santé
- une carte personnelle de paiement sur laquelle sera versée une allocation mensuelle.

Où : Préfecture de la Vienne - bâtiment Haussmann, impasse des Ecossois à Poitiers

Quand : du lundi au vendredi 9h00 - 11h45 / 13h45 - 15h45

Téléphone : +33 5 49 55 70 00

Pour faciliter la démarche du guichet unique, vous êtes invités à vous signaler en ligne sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrement-en-ligne-ressortissants-ukrainiens>

---

## **UNE ALLOCATION**

### **POUR SUBVENIR A VOS BESOINS**

Dès délivrance de l'autorisation provisoire de séjour (APS) par la préfecture, vous serez reçu dans ces mêmes locaux par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). L'OFII versera chaque mois une allocation selon un barème qui prend en compte votre composition familiale.

Cette aide est versée par carte personnelle de paiement qui sera remise en préfecture. Cette carte de paiement est utilisable dans tous les commerces disposant d'un terminal de paiement électronique.



## **SANTÉ**

### PRISE EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE FRANÇAISE

Après l'obtention de votre autorisation provisoire de séjour, le guichet unique de la préfecture fera les démarches nécessaires pour votre affiliation à la Sécurité sociale ainsi qu'à la complémentaire santé solidaire sans frais. Il assure la transmission à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la copie de votre autorisation provisoire de séjour et de votre titre d'identité et ainsi que pour les personnes mineurs tout justificatif de nature à prouver le rattachement aux parents.

Vous recevrez une attestation de droit à conserver et à présenter aux établissements et professionnels de santé (médecin, hôpital, pharmacie) pour une prise en charge de vos dépenses.



## **SANTÉ**

### ACCÈS À L'HÔPITAL

Lors de l'obtention de votre autorisation provisoire de séjour vous permet de bénéficier sans délais de la protection universelle maladie et de la complémentaire santé. Vous pouvez donc être soignés au Centre Hospitalier Universitaire (CHU).

Les accompagnants AUDACIA se rapprocheront des services de permanence d'accès aux soins de santé du CHU pour votre éventuelle prise en charge médicale à votre arrivée.

L'hôpital dispose d'un site principal à Poitiers et des sites secondaires dans les villes de Châtelleraut, Montmorillon et Loudun.

Adresse : CHU Poitiers - 2 Rue de la Milétrie, Poitiers

Téléphone : +33 5 49 44 44 44



## SANTÉ

### CONSULTATIONS POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS ET LES FEMMES ENCEINTES

Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) du Conseil départemental de la Vienne vous offrent un accès gratuit à des consultations par des médecins, sage-femmes et puéricultrices.

- MDS de Poitiers : 9 rue Guillaume le Troubadour.  
Tél : +33 5 49 41 97 00
- MDS de Fontaine le Comte : 41 rue du Vercors-site d'activité.  
Tél : +33 5 49 00 51 30
- MDS de proximité de Civray : 11 rue Salvador Allende.  
Tél : +33 5 49 87 01 35
- MDS de Jaunay-Marigny : ZAE Chalembert 3 rue Evariste Galois.  
Tél : +33 5 49 00 43 49
- MDS de proximité de Loudun : 14 bd du 8 mai 1945.  
Tél : +33 5 49 98 10 83



## SANTÉ

### UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE AVEC UN PSYCHOLOGUE

Il vous est proposé une ligne téléphonique du Centre Hospitalier Henri LABORIT dédiée à la coordination des soins en santé mentale. La réponse téléphonique comprend une évaluation psychologique par professionnel en santé mentale associé à une traductrice en langue Ukrainienne.

Numéro : +33 5 799 60 145.

Horaires : le mercredi de 10h30 à 12h30



## ÉCOLE

### SCOLARISATION DE VOS ENFANTS

#### Scolarisation des enfants de 3 à 16 ans (instruction obligatoire)

Pour la scolarisation des enfants âgés de 3 à 11 ans, vous devez vous inscrire auprès de la mairie de la ville où vous serez logés. L'admission se fera ensuite à l'école maternelle (3-5 ans) ou élémentaire (6-11 ans) indiquée par la mairie.

Pour la scolarisation des enfants âgés de 11 à 15 ans, les familles s'adressent au collège le plus proche de leur lieu d'habitation ou contactent les services de l'éducation nationale au +33 5 16 52 65 85 ou par email : dee1@ac-poitiers.fr

#### Scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans (obligation de formation)

Les jeunes âgés de 16 ans à 18 ans se rendent dans le centre d'information et d'orientation le plus proche de leur lieu d'habitation pour déterminer leur besoin. Vous pouvez aussi contacter les services de l'éducation nationale au +33 5 16 52 65 87 ou par mail : dee1@ac-poitiers.fr



## TRAVAIL

### LES DÉMARCHES POUR TRAVAILLER

L'autorisation provisoire de séjour vous permettra de travailler et ainsi d'être rémunérés :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Plusieurs organismes publics peuvent vous accompagner à trouver un emploi, selon votre situation (âge, qualification,...). Ces organismes sont sectorisés sur le département.

---

Pour chercher un emploi, vous pouvez prendre contact avec Pôle emploi, organisme public chargé d'accompagner les demandeurs d'emplois :

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

## LES RÉFÉRENTS PÔLE EMPLOI

- Poitiers - Pascal FACHAUX - pascal.fachaux@pole-emploi.fr +33 5 49 11 28 08
- Loudun - Isabelle BARTEI - isabelle.bartei@pole-emploi.fr +33 5 49 98 85 71
- Châtelleraut - Delphine DOUCHET - delphine.douchet@pole-emploi.fr +33 5 49 85 77 59
- Poitiers Futuroscope - Pascale MALE - pascale.male@pole-emploi.fr +33 5 49 62 66 82 / +33 6 17 82 46 45
- Poitiers Gare - Patricia PELLEGRINI - patricia.pellegrini@pole-emploi.fr +33 5 49 00 33 13 / +33 7 77 70 81 21
- Poitiers Grand Large - Nicolas JASPARD / Nathalie PARROT nicolas.jaspard@pole-emploi.fr / nathalie.parrot@pole-emploi.fr +33 5 49 00 36 46 / +33 5 49 03 18 05 / +33 6 01 22 37 93
- Montmorillon - Marie CUBAYNES - marie.cubaynes@pole-emploi.fr +33 5 49 91 14 23 / +33 6 21 47 03 37

---

## MISSIONS LOCALES

### ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION ET À L'EMPLOI POUR LES JEUNES DE 16 À 25 ANS

- Mission locale d'insertion du Poitou (Poitiers)  
Isabelle HERBRETEAU - isabelle.herbreteau@mli-poitiers.asso.fr +33 6 24 98 57 87
- Mission locales Nord Vienne (Châtelleraut)  
Florence FRADET / Chantal KWARTS  
ffradet@mlnv.fr / ckwarts@mlnv.fr +33 5 49 20 04 20 / +33 5 49 20 04 20
- Mission locale centre rurale sud Vienne (Lusignan)  
Laurent CHARGELEGUE - Laurent.chargelegue@mlrcsv.com +33 5 49 87 39 67

---

## APEC

### ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES CADRES

- Julie RAY - julie.ray@apec.fr +33 5 49 55 54 13



## REJOINDRE LA COMMUNAUTÉ UKRAINIENNE DE POITIERS

L'association Ukraine Libre est une association qui a pour mission d'informer les ukrainiens, de recevoir des dons.

Permanence : 18 rue Magenta, du lundi au samedi de 10h à 19h

[www.ukrainelibre.org](http://www.ukrainelibre.org)

Téléphone : +33 7 68 54 24 69

Email : libre.ukraine86@gmail.com



## NUMÉROS UTILES

Audacia - 6 place Sainte-Croix Poitiers +33 5 49 03 18 56  
[solidariteukraine.86@audacia-asso.fr](mailto:solidariteukraine.86@audacia-asso.fr)

Préfecture : +33 5 49 55 70 00

Numéros d'urgence

Police / Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Soins médicaux d'urgence : 15

---